

Il
était
une fois
une école...

École du Cap-Soleil et des Loutres

INFO-PARENTS

SEPTEMBRE 2011

NUMÉRO 1

CAHIER D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE 2011-2012

1. HORAIRE RÉGULIER

à des Loutres

Préscolaire :	8 h 2 à 10 h 17 et 12 h 57 à 15 h 21
1 ^{er} et 2 ^e cycle :	8 h 2 à 11 h 26 et 12 h 57 à 15 h 21
Récréation :	10 h 8 à 10 h 23 et 14 h 3 à 14 h 18
Surveillance :	
➤ des entrées :	7 h 52 à 8 h 2 et 12 h 47 à 12 h 57
➤ des sorties :	11 h 26 à 11 h 34 et 15 h 21 à 15 h 29

à du Cap-Soleil

Préscolaire «Freinet» :	7 h 55 à 10 h 10 et 12 h 50 à 15 h 14
Freinet + 3 ^e cycle régulier :	7 h 55 à 11 h 24 et 12 h 50 à 15 h 14
Récréation :	
➤ Freinet :	10 h 1 à 10 h 16 et 14 h 1 à 14 h 11
➤ Régulier (3 ^e cycle) :	10 h 1 à 10 h 16 et 13 h 56 à 14 h 11
Surveillance :	
➤ des entrées :	7 h 45 à 7 h 55 et 12 h 40 à 12 h 50
➤ des sorties :	11 h 24 à 11 h 32 et 15 h 14 à 15 h 22

Les élèves ne doivent pas arriver sur la cour avant l'heure de surveillance.

IMPORTANT

Les élèves du préscolaire à des Loutres qui voyagent en autobus le midi prennent leur transport à la même heure que les autres élèves (11 h 26).

En cas de pluie ou de grand froid, les élèves entrent à 7 h 52 et 12 h 47, à **des Loutres**, et à 7 h 45 et 12 h 40, à **du Cap-Soleil**.

Lorsque la température ne permet pas de faire sortir les élèves pour la récréation, elle se prend à l'intérieur.

2. HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Vous pouvez nous joindre de 7 h 45 à 11 h 30 et de 12 h 45 à 15 h 30.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser votre message sur le répondeur :

- du Cap-Soleil : (418) 624-3750
- des Loutres : (418) 624-3753

3. ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant, vous devez communiquer avec la secrétaire de l'école pour lui signifier le motif de l'absence de même que la durée prévue. Si votre enfant fréquente le service de garde «Le Jardin ensoleillé» **vous devez laisser un second message** au (418) 624-3751 (poste 1 - des Loutres / poste 2 - du Cap-Soleil) afin que l'enseignante et l'éducatrice, soient informées de l'absence.

Le matin, les appels sont reçus entre 8 h et 8 h 45 et l'après-midi de 13 h à 13 h 45. Pour tous les élèves : lorsque les absences sont prévues, avisez la titulaire par écrit. Nous vous demandons, autant que faire se peut, de prendre les rendez-vous de votre enfant **en dehors des heures de classe** pour ne pas nuire à son apprentissage et à celui des autres.

RETARDS

Nous vous rappelons que lorsque la cloche sonne (Cap-Soleil : à 7 h 55 le matin et à 12 h 50 l'après-midi; Loutres : à 8 h 2 et à 12 h 57 l'après-midi), les élèves doivent tous être sur la cour et entrer dans l'école avec leur groupe. Vous comprendrez certainement que lorsqu'un élève arrive en retard, il peut manquer des explications importantes et que son arrivée en classe risque de déranger l'ensemble de son groupe. Nous comptons donc sur vous pour insister sur l'importance d'arriver à l'heure à l'école auprès de votre enfant. Sa motivation scolaire en sera meilleure.

4. COLLATION

L'école favorise les collations qui répondent aux critères suivants : **BONNE QUALITÉ NUTRITIVE ET FACILITÉ À CONSOMMER DANS LE CONTEXTE D'UNE CLASSE.**

Au cours des dernières années, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves atteints d'allergies, le Conseil d'établissement a tenu à préciser la collation : les fruits frais, les légumes crus, les fromages, les jus non sucrés. Les jus doivent être apportés dans des contenants adaptés au contexte. **Aucune collation avec beurre d'arachides (grave allergie).**

POLITIQUE ALIMENTAIRE

Dans le respect des orientations du MELS, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries s'est dotée d'une politique alimentaire axée sur le maintien d'une bonne santé. L'école a donc la préoccupation d'organiser des activités dynamiques où sont privilégiés les aliments sains. À l'Halloween, à Noël et à la fin de l'année, nous permettons toutefois quelques «gâteries» qui seront sans doute remplacées bientôt car les bonnes idées ne manquent pas, à l'école et au service de garde, pour amuser et développer en même temps de bonnes habitudes alimentaires.

5. APPELS TÉLÉPHONIQUES

Nous vous invitons à communiquer aussi souvent que nécessaire avec les enseignants ou la direction de l'école. Cependant, aucun appel ne sera transmis au personnel durant les heures de cours. Il est important de laisser le message pour que la personne concernée puisse vous rappeler. Celle-ci vous rappellera dès que possible.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des classes pour un rendez-vous à l'extérieur ou lui apporter un objet, veuillez s.v.p. vous présenter au secrétariat. Nous demanderons à votre enfant de vous y rejoindre.

6. MALADIES

Lorsqu'un enfant est malade, les parents doivent le garder à la maison et le retourner à l'école seulement lorsqu'il est guéri.

En cas de maladies contagieuses, nous vous demandons de consulter un médecin, de garder l'enfant à la maison jusqu'à sa guérison complète et d'informer l'école. Il en est de même pour les enfants atteints de pédiculose (les poux). L'école se réserve le droit de retourner un enfant à la maison et de le réintégrer seulement après son traitement ou sa guérison complète sur recommandation du médecin (billet médical).

7. BLESSURE D'UN ENFANT

En cas de blessure d'un enfant, l'école s'assure de lui prodiguer les premiers soins dans la limite de ses compétences. Lorsqu'un enfant est transporté vers un centre hospitalier, les coûts de transport sont défrayés par l'assurance scolaire.

- **Blessure légère :**
Les soins requis sont donnés à l'enfant par un membre du personnel.
- **Blessure grave :**
Les parents (ou le tuteur) sont avisés. Les parents viennent chercher l'enfant à l'école. S'il y a urgence, l'enfant est transporté à l'hôpital par taxi ou ambulance selon le cas. Pour toute blessure susceptible d'entraîner des suites, un rapport d'accident est complété et signé par l'enseignant responsable de l'enfant au moment de l'accident.

N.B. Chaque bâtisse compte un membre du personnel formé en premiers soins.

8. OBJETS PERDUS

Nous avons une boîte où nous plaçons les objets trouvés dans l'école. Chaque année, plusieurs centaines de dollars sont perdus par les élèves de l'école. Pour prévenir ces pertes, nous vous recommandons de bien identifier les effets personnels de vos enfants et de vérifier le contenu de la boîte si nécessaire.

9. TEMPÊTES, BRIS MAJEURS

Pour différentes raisons (bris du système de chauffage, tempêtes, etc.) l'école peut avoir à fermer ses portes plus tôt que le moment prévu à l'horaire. Si tel est le cas, votre enfant doit toujours savoir où se rendre et il est très important que vous nous en informiez (formulaire à compléter). Le service de garde demeure ouvert pour sa clientèle régulière lors de fermeture en cours de journée.

10. ÉDUCATION PHYSIQUE

Lors des cours d'éducation physique, le port du short, du gilet à manches courtes ou d'un survêtement et des espadrilles à semelles blanches ou non marquant sont obligatoires. Le chandail devra porter le prénom de l'enfant. Un billet signé des parents est requis pour être exempté du cours. Nous vous rappelons de laver ces vêtements régulièrement.

Afin d'éviter des blessures, l'enfant ne doit pas porter de bijoux lors des périodes d'éducation physique. Les cheveux longs doivent être attachés.

11. OBJETS DE VALEUR

Notez qu'il est interdit d'apporter des objets de valeur de la maison; seul le matériel scolaire a sa place à l'école. Cette dernière n'est pas responsable en cas de perte, vol, ou bris (par exemple : trousse à maquillage, patins à roues alignées, planche à roulettes, lecteur MP3, I-Pod, téléphone cellulaire, caméra ou autres appareils électroniques, etc.) Ces objets pourront être confisqués sur-le-champ.

N.B. Nous vous suggérons de rappeler à votre enfant que la loi interdit de photographier
ou de filmer une personne sans son consentement écrit.

12. TENUE VESTIMENTAIRE

Le bon goût, la propreté, la température et les saisons doivent vous guider dans l'habillement de votre enfant. Il est suggéré de porter des vêtements légers et confortables permettant aux élèves de bouger sans restriction. L'enfant doit obligatoirement porter des chaussures en classe. Nous demandons une 2^e paire de chaussures pour la classe considérant que la cour d'école compte des carrés de sable (propreté). Donc, une paire pour l'extérieur et une, pour l'intérieur.

La question du code vestimentaire revient à chaque année. Il faut donc se rappeler que ne sont pas permis :

- les chemisiers ou gilets à bretelles (camisole)
- les chemisiers ou gilets courts qui ne couvrent pas entièrement le corps ou pantalons à taille trop basse
- les vêtements portant des messages offensants et vulgaires (tête de mort, arme blanche du genre couteau, etc.)
- les vêtements déchirés
- les mini-jupes ou les shorts
- tout vêtement ou accessoire qui nuit au travail scolaire

13. MATÉRIEL PRÊTÉ PAR L'ÉCOLE

Les élèves sont responsables des livres et du matériel mis à leur disposition.

Les livres doivent être couverts et transportés à l'école dans un sac approprié afin de les protéger. S'il y avait bris ou perte de volume, des coûts de remplacement seront facturés aux parents.

14. ENTRÉE DES VISITEURS

Vous devez utiliser la porte avant de l'école qui vous conduit au secrétariat. Quelque soit le but de votre visite, adressez-vous à la secrétaire. Vous comprendrez sûrement qu'un contrôle strict des personnes circulant dans l'école assurera la sécurité des élèves et du personnel.

15. CIRCULATION ÉCOLE-MAISON

Les élèves doivent utiliser le trottoir et non la rue pour toute circulation école-maison. Une présence de brigadiers adultes et juniors est assurée aux entrées et sorties des élèves à certains endroits.

16. CAISSE SCOLAIRE

Il y a dépôt à la caisse scolaire d'octobre à juin pour les élèves des 1^{er}, 2^e et 3^e cycle. Ce service est offert par la Caisse populaire de Charlesbourg. Les dates vous seront transmises dans l'info aux parents.

17. PHOTOGRAPHIE

Les élèves seront photographiés le **19 septembre** : **en avant-midi, à Cap-Soleil et en après-midi, à des Loutres.** Vous recevrez davantage d'information en début d'année scolaire.

18. ASSURANCES

La commission scolaire est couverte par une assurance de responsabilité civile. Il revient à chacun de prendre une assurance répondant à ses besoins et de faire en sorte que son enfant ne laisse pas d'objets de valeur à l'école.

Nous vous invitons à examiner avec attention les plans qui vous seront proposés par différentes compagnies d'assurance.

19. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

▪ Rencontres de parents

- septembre (à préciser) : 1^{re} rencontre parents/enseignants
- semaine du 21 novembre : rencontre individuelle sur le vécu scolaire de l'élève
- semaine du 12 mars : rencontre individuelle sur le vécu scolaire de l'enfant en priorisant l'élève en difficulté

Tout au long de l'année scolaire, l'enseignant de votre enfant vous informera des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement, et ce, dans le but de favoriser la **collaboration des parents avec l'école et pour permettre certains ajustements.**

N.B. Si vous devez rencontrer un enseignant à d'autres moments que lors des convocations régulières, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école.

20. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

L'assemblée générale des parents se tiendra le mercredi 7 septembre à 19 h 30, au gymnase des Loutres. La convocation vous parviendra sous peu. Nous comptons sur votre présence.

21. SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Il faut rester vigilant et poursuivre nos efforts.

Certaines situations mettent en danger la sécurité de vos enfants (autos stationnées portes ouvertes, enfants qui traversent entre les voitures, demi-tour, stationnement à la place de l'autobus scolaire, utilisation du stationnement réservé au personnel, etc.) Nous demandons votre collaboration pour corriger ces situations. Laissez votre enfant au coin de la rue où il y a un brigadier. Cela assurera sa sécurité, développera son autonomie et sera bon pour sa santé. N'attendons pas un accident pour agir.

22. INTIMIDATION

Si vous croyez que votre enfant est victime d'intimidation, il est **important** que vous nous en parliez. Nous trouverons une solution. Au moins 90 % des cas de harcèlement ou d'intimidation dénoncés sont réglés de façon satisfaisante.

23. PLACE AUX PARENTS

Vous avez votre place à l'école. Sans votre collaboration notre travail est moins efficace et les progrès de votre enfant plus lents. Le conseil d'établissement est là pour vous représenter, n'hésitez pas à consulter ses membres qui sont là pour vous et votre enfant.

Si votre enfant sent une complicité entre vous et l'école (titulaires, spécialistes, service de garde, direction, etc.), il sera plus motivé et il y aura moins de place pour les malentendus.

N'hésitez pas à nous contacter au besoin. Lorsque l'on prend le temps de s'expliquer, les problèmes se règlent.

« Aidez-nous à aider votre enfant »

24. LISTE DU PERSONNEL

Directrice : Natalie Plamondon (intérim de Danielle Cyr jusqu'en janvier 2012)

Directrice adjointe : Nathalie Crépault (présente les mercredis, jeudis et vendredis)

Secrétaires : Monique DesBecquets (DL)
Monique Tremblay (CS)

Concierges : Vincent Jobin (DL)
Michel Minguy (CS)

des Loutres :

Préscolaire : Valérie Bussièrès *
Hélène Gauvin
* Renée Bélanger (temps partagé avec Valérie Bussièrès)

1^{re} année du 1^{er} cycle : Julie Ruest
Anne-Manon Poulin

2^e année du 1^{er} cycle : Chantal Bastien
Karine Dion

1^{re} année du 2^e cycle : Marie-Josée Hudon

2^e année du 2^e cycle : Louise Laforest
Marie-Ève Blanchet (remplacement d'Isabelle Bertrand)

du Cap-Soleil :

1^{re} année du 3^e cycle : Véronique Parent

2^e année du 3^e cycle : Catherine Nolin

Freinet Préscolaire : Maude Arsenault

1^{re} et 2^e année du 1^{er} cycle : Lisane Gariépy
Annie Robitaille

1^{re} et 2^e année du 2^e cycle : Nancy Fontaine
Marie-Pierre Champagne

1^{re} et 2^e année du 3^e cycle : Isabelle Goulet **
Manon Toupin **

** Claudie Bouchard, temps partagé avec Isabelle Goulet et Manon Toupin

Orthopédagogues :

Hélène Gagnon (CS et DL)
Guylaine Bélanger (DL)

Musique et art dramatique :

France Lemay (CS et DL)

Éducation physique : Denis Dansereau (CS et DL)
Sacha Rivard (CS et DL)

Anglais : Yves Villeneuve (CS et DL)
Nancy Rousseau (DL)

Orthophoniste : Sophie Légaré

Éducateurs spécialisés : Valérie Gauthier (DL)
Nadine Drolet (CS)

Technicienne interprète : Claudette Gagné (DL)

Psychologue : Faïza Dahlouk

Animateur de la vie spirituelle : Danny Fontaine

Service de garde :

Stéphanie Beaupré, responsable
Nathalie Tremblay, aide responsable

CS : Julie Audet
Geneviève Boucher
Marie-Pier Lecours
Diane Mailloux
Marie-Josée Poulin
Micheline St-Hilaire

DL : Louise Blier
Lynda Côté
Marie Côté
Lisa-Marie Côté
Linda Gagnon
Sonia Garneau

**MERCI DE RETOURNER CETTE PARTIE À LA TITULAIRE DE
VOTRE ENFANT**

**J'ai pris connaissance des informations contenues dans le
présent cahier.**

**Je le conserverai pour m'y référer au besoin en cours
d'année.**

Merci

Nom : _____